



## Renforcement des efforts cantonaux contre la cybercriminalité et la pédocriminalité

**Les cantons entendent mieux coordonner la lutte contre la cybercriminalité et mettre en commun leurs ressources dans ce domaine. Lors de son assemblée d'automne, le 12 novembre 2020, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) a approuvé les termes d'une convention administrative conclue avec la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) en vue de régir l'organisation et le financement d'un réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK). La convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

La CCPCS a fondé le NEDIK en 2018 déjà. Ce réseau vise à concentrer les ressources spécialisées de manière que la lutte contre la criminalité informatique puisse être menée de façon coordonnée et efficace. La convention administrative qui vient d'être conclue régit l'organisation et le financement des prestations fournies par les différents corps de police cantonaux dans le cadre du NEDIK au profit de l'ensemble des corps de police de Suisse. En tant que réseau, le NEDIK a notamment pour fonction d'assurer le transfert mutuel de connaissances, d'établir un aperçu national des cas et de permettre la classification des cas à caractère intercantonal. Le NEDIK contribue également à la prévention et collabore avec la Prévention suisse de la criminalité et le Centre national pour la cybersécurité (CNSC). Pour la CCDJP et la CCPCS, cette convention constitue une étape importante dans la lutte contre la criminalité informatique. Par l'intermédiaire du NEDIK, on dispose d'un organe qui favorise et coordonne la coopération entre les cantons ainsi qu'entre ceux-ci et la Confédération dans le domaine de la lutte contre la criminalité informatique, en particulier la pédocriminalité.

### **Coordination de la coopération nationale et internationale dans la lutte contre la pédocriminalité**

Pour lutter efficacement contre la criminalité informatique, le NEDIK utilisera des outils d'analyse spéciaux et gèrera une base de données où seront centralisées les connaissances. La gestion de la lutte contre la pédocriminalité, qui sera l'une des priorités du NEDIK, sera assumée par la police cantonale de Berne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Celle-ci coordonnera la surveillance « peer-to-peer » ainsi que les enquêtes secrètes en l'absence de soupçons que mènent les cantons dans le domaine numérique. Le président de la CCPCS, Mark Burkhard, souligne l'importance des enquêtes préventives, notamment dans la lutte contre la pédocriminalité : « Aujourd'hui, près de 18 postes à plein temps dans toute la Suisse – soit trois fois plus qu'avant la création du NEDIK – sont occupés par des enquêtes non fondées sur des soupçons, cela principalement dans le domaine de la pédocriminalité. »

Aujourd'hui, la criminalité est transnationale. Cela vaut en particulier pour la criminalité informatique et surtout pour la pédocriminalité. Les enquêtes ne peuvent aboutir sans une coopération intensive entre les cantons, entre ceux-ci et la Confédération ainsi qu'entre cette dernière et l'étranger. Au sein du NEDIK, fedpol assume ce rôle de coordination supracantonale et transnationale, en particulier la coordination des affaires internationales avec les autorités partenaires à l'étranger telles qu'Europol ou Interpol. Sur mandat du NEDIK, fedpol traite et trie les communications de soupçons des autorités partenaires étrangères – comme les rapports de soupçons, dits NCMEC, des autorités américaines sur la pédocriminalité – afin que les ministères publics compétents, au niveau des cantons, puissent engager une procédure dès qu'un soupçon est confirmé. fedpol établit des rapports d'analyse et représente la Suisse dans les groupes d'experts internationaux.

Les forces de police cantonales et fedpol emploient actuellement environ 300 personnes dont l'occupation exclusive est la lutte contre la criminalité informatique.

Berne, le 17 novembre 2020

Contacts avec les médias :

Roger Schneeberger, secrétaire général de la CCDJP, tél : +41 79 544 39 20

Adrian Gaugler, responsable de la communication de la CCPCS, [media@kkpks.ch](mailto:media@kkpks.ch)

Cathy Maret, fedpol, tél. +41 58 463 13 10